

20 Prairial an 9^e
 1^{re} enchere aux Sabais
 de la perception des
 contributions de l'an
 10.

Aujourd'hui vingt Prairial de l'an neuf de la République française une
 et indivisible Dix heures du matin;
 J'ai Jean-François Boulland Maire de la Commune de Combien au vu et en présence
 de l'Assemblée des citoyens de ladite Commune en 3^e séance du 7^e et conformément
 à la Circulaire des préfets du département de la Charente datée du 25^e du
 2^e du présent mois, après avoir annoncé des de 10 du présent par affiches
 aux lieux accoutumés de cette Commune pendant dix jours l'adjudication
 aux Sabais qui doit avoir lieu aujourd'hui, d'un percepteur chargé du
 recouvrement des contributions foncières, mobilières et personnelles
 de la Commune de Combien pour l'exercice de l'an dix, aux charges
 et conditions prescrites par la dite loi; ait procédé publiquement dans
 le local de la Maison Commune à ladite adjudication, de laquelle il résulte
 que personne n'est présente pour adjudicataire;
 Pourquoy en vertu de la dite Circulaire susdite j'ai remis à cinq jours c'est à dire
 au vingt cinq de ce mois, une seconde enchere de laquelle sera publiée et affichée
 des ce jour, fait à Combien des jour mois et an que dessus.

Boulland Maire

25 Prairial an 9^e
 2^e enchere aux Sabais
 perception des
 contributions de l'an 10.

Aujourd'hui vingt cinq Prairial de l'an neuf de la République française
 une et indivisible Dix heures du matin;
 J'ai Jean-François Boulland Maire de Combien en l'execution de la Circulaire
 des préfets de la Charente en date du 1^{er} du présent, après avoir annoncé par
 affiches aux lieux accoutumés dans cette Commune pendant cinq jours
 l'adjudication aux Sabais qui doit avoir lieu aujourd'hui, d'un percepteur
 chargé du recouvrement des contributions foncières, personnelles et mobilières
 de ladite Commune pour l'exercice de l'an dix aux charges et conditions prescrites
 par la loi du 3^e frimaire an 7^e ait procédé publiquement, dans le
 local de la Maison Commune à ladite adjudication, de laquelle il résulte
 que personne n'est présente pour adjudicataire;

Boulland Maire

1^{er} Messidor an 9^e
 3^e enchere aux Sabais
 perception des
 contributions de l'an 10.

Aujourd'hui Premier Messidor de l'an neuf de la République française
 une et indivisible Dix heures du matin;
 J'ai Jean-François Boulland Maire de Combien en l'execution de la Circulaire
 des préfets du département de la Charente susdite, après avoir
 annoncé par affiches aux lieux accoutumés de cette Commune pendant cinq
 jours l'adjudication aux Sabais qui doit avoir lieu aujourd'hui, d'un
 percepteur chargé du recouvrement des contributions foncières, personnelles
 et mobilières de ladite Commune pour l'exercice de l'an dix aux charges et
 conditions prescrites par la loi du 3^e frimaire an 7^e ait procédé
 publiquement dans le local de la Maison Commune à ladite adjudication
 de laquelle il résulte que personne n'est présente pour adjudicataire;

Boulland Maire